



CHORAS

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

CHORAS

DES ARTS DE LA SCÈNE

CHORAS

2023 - 2024

CHORAS

CHORAS



CHORAS
CHORAS
CHORAS
CHORAS



Finalité

Les Classes à horaires aménagés des arts de la scène (CHORAS) s'adressent à des élèves particulièrement motivés par les spécialités artistiques proposées (théâtre, danse, musique) et très investis dans leur pratique, en leur permettant de suivre parallèlement leur formation scolaire et ces spécialités selon un emploi du temps adapté.

L'aménagement d'horaires

Cet aménagement d'horaires consiste en :

- > un allègement de l'horaire réglementaire hebdomadaire au collège, de l'ordre de deux heures à trois heures par niveau ;
- > deux libérations anticipées du collège par semaine, à 15h, afin de suivre des cours au CRD ;
- > un emploi du temps conçu en étroite concertation entre les deux établissements.

Langues vivantes au collège

CLASSES	6 ^E	5 ^E	4 ^E	3 ^E
LV1 - Anglais	•	•	•	•
LV2 - Allemand, chinois, espagnol		•	•	•

Pas d'option LCA (Langues et cultures anciennes) en cursus d'horaires aménagés

Effectifs 2022-2023

847 enfants scolarisés au collège Claude-Debussy dont près de 80 en horaires aménagés.

Options artistiques au CRD

Théâtre / Danse / Maîtrise / Création sonore et musicale /Instrument

Une initiation ou une pratique préalable n'est pas nécessaire pour postuler dans les options théâtre, maîtrise ou création sonore et musicale. Les options danse et instrument requièrent en revanche une formation préalable (niveau souhaité : fin de premier cycle).

L'enseignement

Un projet artistique et pédagogique fort :

- > découvrir et apprendre un répertoire favorisant l'ouverture aux différents univers artistiques et à leurs croisements ;
- > offrir à chaque élève la possibilité d'assister au cours de sa scolarité à une programmation culturelle variée et de qualité, dans une « école du spectateur et de l'auditeur » formant sa sensibilité et son esprit critique ;
- > préparer des représentations publiques témoignant du travail accompli.

Des personnels expérimentés

Une équipe enseignante au conservatoire et au collège travaillant en concertation, adaptée à la formation spécifique des élèves dans chaque option.



Un accompagnement artistique renforcé au collège :

- > deux heures hebdomadaires de chorale ;
- > travail de mise en espace du groupe visant la cohérence de l'énergie collective et l'expressivité du chant ;
- > développement de la créativité de l'élève.

Un enseignement spécialisé au conservatoire

Volumes horaires hebdomadaires indicatifs

- > Théâtre : deux heures (un cours de jeu théâtral)
- > Danse : 4h30 à 6h (quatre cours : danse classique et danse contemporaine, dont une dominante ; un cours d'histoire de la danse en 4e et en 3e)
- > Maîtrise : 4h30 à 5h (deux séances collectives d'ensemble vocal, un cours de technique vocale par deux élèves, un cours de formation musicale)
- > Création sonore et musicale : 3h à 4h (atelier collectif de percussion, initiation à la musique assistée par ordinateur, improvisation, formation musicale)
- > Instrument : 3h30 à 5h (orchestre, cours individuel d'instrument, formation musicale)

Plusieurs cours au CRD sont prévus autant que possible dès les sorties anticipées du collège mais peuvent toutefois avoir lieu à d'autres moments.

Inscriptions 2023-2024 (à partir de février)

La procédure est double :

- > un dossier pour la partie scolarité générale est à retirer auprès de la direction de l'école et à envoyer au rectorat de l'académie de Versailles (19, avenue du Centre, 78280 Guyancourt) lors de la demande d'inscription en 6^e. L'information est à suivre sur le site du collège.

N.B. : une demande de dérogation est à demander obligatoirement auprès de la direction des Services départementaux de l'éducation nationale (DS-DEN) pour tous les candidats en horaires aménagés, même pour les élèves sectorisés au collège Claude-Debussy.

> un second dossier spécifique de demande d'admission au CRD en cursus d'horaires aménagés est à compléter en ligne (liens par le site de la Ville ou celui du collège) ou en version imprimée et à renvoyer du CRD **au plus tard lundi 27 mars 2023**.

Une audition des élèves extérieurs au conservatoire et des entretiens pour tou.te.s les candidat.e.s auront lieu le mercredi 5 avril 2023 au CRD. Des convocations individuelles seront adressées aux familles après la réception de dossiers. Ces auditions et entretiens menés par les professeurs et les chefs d'établissements ont pour objet d'évaluer la motivation et, dans certaines disciplines, le niveau des élèves. Une liste d'admissibles est ensuite transmise à la DSDEN.

Une commission départementale académique se réunit à la DSDEN en mai qui établit la liste définitive des élèves admis en horaires aménagés dans les Yvelines et en avertit directement les familles, par courrier ou par l'école.

Aucun résultat d'admission n'est communiqué par le collège ou par le conservatoire.

Dates importantes

Samedi 11 février 2023, de 9h30 à 12h : réunion d'information au collège Claude-Debussy, avec présentation des équipes et des programmes.

Samedi 13 mai 2023, de 9h à 12h : portes ouvertes du collège.

Mardi 20 juin 2023, à 20h30 : spectacle de fin d'année (théâtre Alexandre-Dumas, jardin des Arts, place André-Malraux).

INFOS PRATIQUES

COLLÈGE CLAUDE-DEBUSSY

- Principale : Marianne Goldenberg -
31 rue Alexandre-Dumas
01 39 21 00 39
0781205i@ac-versailles.fr

Horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h05-18h
Mercredi : 8h05-12h30

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL CLAUDE-DEBUSSY

- Directeur : Gilles Dulong -
3 rue du Maréchal-Joffre
01 30 87 21 65
Courriel : contact@crd-saintgermainenlaye.fr

Horaires

Lundi, jeudi et vendredi : 13h-21h
Mardi : 14h-22h
Mercredi : 9h-21h
Samedi : 9h-20h

TARIFS

Le cursus d'horaires aménagés donne lieu à une tarification réduite et spécifique au CRD :

- > frais de dossier : 37 € (à régler dès la demande d'admission) ;
- > frais de scolarité : théâtre : 85 € ; création sonore et musicale, maîtrise : 190 € ; danse : 295 € ; instrument : 305 €.

DANSE THEATRE MUSIQUE

2023 - 2024

